



CONVENTION COLLECTIVE DES CLCC : UN MÉTIER : DEUX STATUTS !

Les syndicats FO, CFDT, et CFE-CGC ont signé l'accord portant sur la création de deux statuts par emploi d'aides-soignant.e.s. et d'attaché.e.s de recherche clinique.

Cet accord acte deux statuts pour un même métier, l'avenant ne prévoyant pas la mise en place de dispositifs de formations professionnelles accessibles à tous.

Il y a désormais deux statuts d'aides-soignant.e.s. : Groupe D et Groupe E

Il y a désormais deux statuts d'attaché.e.s de recherche clinique : Groupe F et Groupe G

Cet accord ne met pas en place d'outils de formations qualifiantes donnant les moyens à chaque salarié.e d'acquérir de nouvelles expériences professionnelles et personnelles.

Toutes les d'aides-soignant.e.s et attaché.e.s de recherche clinique n'auront pas la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences, soit pour des raisons d'organisations de service, soit pour des contraintes de quotas.

Ainsi, au bon vouloir des directions et des encadrements, certain.e.s salarié.e.s vont acquérir de nouvelles compétences en vue d'évoluer vers un nouvel emploi, quand d'autres devront attendre d'être autorisé.e.s à bénéficier d'une promotion opaque, totalement déconnectée de leur déroulement de carrière.

La CGT a pourtant fait des propositions de négociations fondées sur les principes d'équité et de justice. Pour nous, il s'agit d'élaborer, via les dispositifs de formations professionnelles, des outils qui permettent à tou.te.s les salarié.e.s d'acquérir de nouvelles qualifications en vue de mettre en place les savoir-faire acquis.

La mode ne doit pas être au « chacun pour soi », mais bien à la construction d'un modèle où chacun est reconnu selon ses qualifications.



Nous revendiquons la reconnaissance des qualifications, c'est-à-dire la rémunération d'un.e salarié.e selon son niveau de qualification.

Nous exigeons un droit à la formation professionnelle accessible à toutes et tous.

Nous refusons fermement :

- » de signer ce type de parcours professionnel qui divise les salarié.e.s. Aujourd'hui, les A.S. et les A.R.C, et demain qui d'autre sera concerné.e ? Les I.D.E. , les manipulateurs... ?
- » la fragmentation des métiers et des emplois de la convention collective des CLCC qui individualise toujours plus nos parcours professionnels.

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

